
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Jeudi 20 mars 1947. — *Présidence de M. Duclercq, président d'âge.* — La commission s'est livrée à un premier examen de la politique douanière internationale. Elle a entendu, à ce sujet, un exposé de M. Rochereau. Ce dernier a rappelé que le Conseil économique et social, dans sa première séance tenue à Londres en février 1946, avait adopté, sur la proposition du représentant des U. S. A., une résolution portant création de la Commission préparatoire de la Conférence internationale du commerce et de l'emploi qui aura pour but de favoriser et de développer la production, l'échange et la consommation des marchandises.

Les travaux de la commission préparatoire ont jusqu'ici porté essentiellement sur l'étude du projet de charte d'une organisation internationale du commerce, présenté par la délégation des U. S. A. Ce document, remanié à plusieurs reprises, définira

le programme de la deuxième session de la commission qui s'ouvrira le 10 avril prochain à Genève. Elle aura les deux objectifs suivants :

1° Etablir un accord définitif sur le projet de charte internationale du commerce ;

2° Conclure des accords sur la suppression des contingentements et la réduction des tarifs douaniers.

Laissant de côté le projet d'organisation générale, la commission a fait porter essentiellement son premier examen sur le problème douanier qui sera le centre des prochaines discussions de Genève.

Examinant la refonte générale du tarif douanier français et l'adoption exclusive de droits *ad valorem*, M. Rochereau a mis en lumière le problème économique posé à la veille de l'ouverture des travaux de la conférence : notre pays doit avoir le double souci de maintenir une protection raisonnable et d'apporter un stimulant à la production nationale. L'essentiel est, aujourd'hui, de trouver le point d'équilibre entre ces deux tendances.

Au cours d'un débat dans lequel, à l'issue de cet exposé, MM. Brizard, Rochereau, Liénard et Sauer ont échangé leurs observations, le problème de la distribution des denrées et le problème de l'investissement des capitaux des pays créanciers dans les pays débiteurs, ont été successivement évoqués.

La commission a, en outre, décidé de se livrer à un certain nombre d'enquêtes sur des questions relevant de sa compétence ; notamment sur les opérations de la Société nationale de Vente des surplus, ainsi que sur les opérations de délivrance des licences d'importation. Elle a résolu, pour ces raisons, de demander l'attribution des pouvoirs d'enquête.

Vendredi 21 mars 1947 (réunion commune avec la Commission de la France d'outre-mer). — *Présidence de M. Marc Rucart, président de la commission de la France d'outre-mer.* — Au cours d'une réunion commune qu'elle a tenue avec la commission de la France d'outre-mer, la commission a entendu un exposé du ministre de la France d'outre-mer sur les problèmes économiques de l'Union française. Dans son exposé, le ministre a tenu à situer à la première place les questions relatives au plan d'équipement des Territoires d'outre-mer, montrant combien cette réalisation est l'expression d'un principe de solidarité au sein de l'Union française.

Après avoir évoqué la création, à l'intérieur de son département, d'une direction du Plan chargée simultanément de trois fonctions de conception, d'étude et de contrôle, le Ministre a signalé les difficultés auxquelles celle-ci s'est heurtée, ainsi que les conséquences prochaines de sa disparition. En outre, les conditions générales de réalisation des opérations d'équipement ont été mises en lumière.

Sur la proposition du président, le ministre a abordé ensuite l'examen de certaines questions économiques sur lesquelles la commission avait, à l'avance, exprimé le désir de l'entendre : à cet égard, les besoins accumulés des populations et l'insuffisance des stocks constituent les données essentielles qui font du problème économique un problème politique et humain.

Après avoir insisté sur la nécessité de ne pas dissocier les divers aspects de l'Union française, le ministre a évoqué successivement les efforts réalisés en vue de l'approvisionnement, ainsi que les questions douanières à l'étude et, enfin, les problèmes plus strictement financiers dont le bouleversement de la conjoncture économique a accentué l'acuité.

Présidence de M. Duclercq, président d'âge. — A l'issue de la réunion commune avec la commission de la France d'outre-mer, la commission, siégeant séparément, a discuté le projet de rapport pour avis de M. Bardou-Damarzid sur le projet de loi portant fixation du budget de reconstruction et d'équipement.

Le rapporteur a examiné successivement les rapports entre le Plan et le budget, les conditions de réalisation du Plan, les aspects généraux du projet de budget et son financement. Après avoir mis l'accent sur certaines questions concernant, notamment, les problèmes de main-d'œuvre et de rentabilité, la commission a adopté les conclusions du rapporteur.

M. Rochereau a été nommé rapporteur :

1° De la proposition de résolution (n° 68) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à établir à l'intérieur des frontières la libre circulation partielle des devises et du métal-or devant servir à l'acquisition de biens d'origine étrangère susceptible d'accroître le potentiel économique national;

2° De la proposition de résolution (n° 69) tendant à inviter le Gouvernement : 1° à réaliser, dans toutes les entreprises, l'asso

ciation du personnel à l'augmentation du rendement par l'institution d'un sursalaire collectif à forme progressive exempt de tout prélèvement ; 2° à étudier la révision de certains taux d'impôt qui font apparaître l'inutilité de l'effort.

M. Duclercq a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 78) tendant à inviter le Gouvernement à codifier la législation économique.

M. Soldani a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 112) tendant à inviter le Gouvernement à réduire l'exportation des voitures automobiles tant que les besoins du marché intérieur ne seront pas satisfaits.

M. Charles-Cros a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 115) tendant à inviter le Gouvernement à modifier le taux des douanes sur les articles de maroquinerie en provenance du Maroc.

AGRICULTURE

Mercredi 19 mars 1947. — *Présidence de M. Dulin, président.*
— La commission a entendu un exposé de M. Tanguy-Prigent, Ministre de l'Agriculture, sur la politique agricole du Gouvernement.

Le Ministre a retracé les étapes parcourues par l'agriculture, dans des circonstances difficiles, depuis la Libération. Il a insisté sur la nécessité :

1° De moderniser l'agriculture par le développement de la mécanisation et par l'accélération du remembrement ;

2° De favoriser la coopération de manière à abaisser les prix de revient.

Il a conclu en affirmant son espoir que, si les moyens de production et la main-d'œuvre indispensables lui sont octroyés, la production agricole pourra rapidement atteindre et dépasser son niveau d'avant guerre.

Le Ministre a ensuite répondu aux différentes questions que lui ont posées :

1^o le président, MM. Dulin, Coudé du Foresto, de Montalembert et Tognard, sur la situation céréalière française, le problème de la soudure et la répartition des semences et des engrais ;

2^o M. Le Goff, sur la structure, la gestion et le financement de la Sécurité sociale agricole ;

3^o M. Brune, sur le budget d'équipement et de reconstruction de l'agriculture ;

4^o M. Brettes, sur la question du prix des tracteurs agricoles.

La séance prévue pour l'après-midi, à 15 h. 30, a été reportée au mercredi 26 mars 1947, à la même heure.

DÉFENSE NATIONALE

Judi 20 mars 1947. — *Présidence du général Tubert, président.*

— La commission a entendu la lecture du rapport de M. Le Sassiier-Boisauné sur la proposition de résolution de M. Liénard tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence des permissions agricoles exceptionnelles pour les réensemencements de printemps.

M. Le Sassiier-Boisauné, empêché d'assister à la séance, avait chargé le colonel Gerber de présenter le rapport en son nom.

Après avoir délibéré sur l'opportunité de cette proposition, compte tenu du régime des permissions actuellement en vigueur dans l'armée, la commission a adopté les conclusions de son rapporteur avec cette réserve que les permissions exceptionnelles ne pourraient pas dépasser un maximum de dix jours.

Le président a ensuite communiqué à la commission une motion d'une association d'officiers et sous-officiers dégagés des cadres du Var, demandant que soit appliqué à leur solde de dégagement le bénéfice de la loi du 3 août 1946 et du décret du 18 janvier 1947.

Après un court exposé de M. Monnet sur les grandes lignes du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits provisoires (Dépenses militaires), un large échange de vues s'est instauré

sur l'organisation actuelle de l'armée et les réformes à envisager dans ce domaine.

Le colonel Monnet ayant fait connaître que M. Roclore, Ministre d'Etat, était disposé à venir fournir à la commission toutes précisions désirables concernant les crédits militaires et l'organisation de la Défense nationale, il a été décidé, à la suite d'un vote à mains levées et par 11 voix contre 6 et une abstention, d'inviter le colonel Monnet à se mettre d'accord avec M. Roclore sur l'audition de ce dernier.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 19 mars 1947. — *Présidence de M. Amédée Guy, président.* — La commission a entendu les observations complémentaires de M. Teyssandier sur sa proposition de résolution (n° 121) tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour assurer d'une façon plus équitable l'attribution du régime alimentaire n° 2, dit lacto-végétarien.

M. Teyssandier a été nommé rapporteur de sa proposition.

M. Leuret a alors donné connaissance de sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à procurer d'urgence, à tous ceux et à toutes celles, médecins, chirurgiens, sages-femmes, qui ont la charge de la santé des Français, les moyens de transport nécessaires à l'accomplissement de leur mission sociale. Sur 30.500 voitures de tourisme produites par la France en 1946, 715 seulement ont été attribuées aux 30.000 médecins du pays. Après un bref échange de vues, auquel ont pris part MM. Molle, Teyssandier et Georges Pernot, le texte de la proposition a été adopté ; il sera déposé au nom de la commission.

La commission a ensuite entendu l'exposé de M. Leuret sur le budget extraordinaire de la Santé publique, examiné dernièrement par la commission des finances.

MM. Teyssandier, Georges Pernot, Leuret, Jouve et M^{me} Yvonne Dumont ont déploré le caractère systématique de la réduction forfaitaire des crédits. A ce sujet, la commission a décidé de demander au ministre de la Santé publique de bien vouloir venir exposer devant elle l'organisation de son départe-

ment. Elle a, d'autre part, décidé par un vote à mains levées (8 voix contre 5) de demander les pouvoirs d'enquête pour se renseigner sur la situation épidémiologique en France.

M. Georges Pernot a donné connaissance de son projet de rapport sur la proposition de résolution (n° 38) de M. Landry, concernant l'assistance aux femmes seules chargées d'enfants et n'exerçant aucune activité professionnelle. Il a insisté tant sur la nécessité d'une action dans ce sens que sur l'accroissement des charges que celle-ci entraînerait pour l'Etat. Après un échange de vues, au cours duquel ont notamment pris la parole M^{me} Oyon, M. Leuret, M^{mes} Yvonne Dumont et Girault, sur la question de l'opportunité pour la femme de participer ou non à la vie des travailleurs et de ses désirs d'exercer une activité professionnelle, la suite du débat a été renvoyée à la prochaine séance pour complément d'information et discussion définitive du rapport.

M. Teyssandier a fait part à la commission de sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder le bénéfice du régime alimentaire n° 4 à tous les malades dont les lésions constatées, tant internes qu'externes, auront été confirmées par la clinique, le laboratoire ou la radiographie être indiscutablement de nature tuberculeuse.

A l'unanimité, la commission a adopté ce texte.

FINANCES

Mardi 18 mars 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a examiné les rapports spéciaux sur les budgets extraordinaires de l'Intérieur, de la Reconstruction et de l'Urbanisme et sur les budgets annexes des P. T. T., de la Caisse d'Epargne, et de la Radiodiffusion française, présentés respectivement par MM. Avinin, Grenier, M^{me} Roche, M. Minvielle.

En ce qui concerne le budget de l'Intérieur, la commission a décidé de proposer les principales modifications suivantes :

Au chapitre 902, les crédits et les autorisations d'engagement votés par l'Assemblée Nationale ont été ramenés respectivement à 100 millions de francs. La commission a estimé, en effet, que le

détail des subventions demandées pour les collectivités locales en vue de favoriser l'exécution de » travaux d'équipement de la vie collective de la Nation » était beaucoup trop vague et ne justifiait pas clairement le chiffre demandé.

Pour la même raison, elle a décidé de réduire de 100 millions les autorisations d'engagement et les crédits demandés par le Gouvernement au titre du chapitre 914 et qui avaient subi de la part de l'Assemblée Nationale une réduction indicative de 1 million.

En ce qui concerne le budget de la Reconstruction, la commission a, dans l'ensemble, reconnu le bien-fondé et l'urgence des crédits qui lui étaient proposés.

Elle a estimé qu'il convenait de rétablir au budget d'investissement les chapitres 802 (Etudes et recherches relatives à l'urbanisme), 803 (Contrôle technique des travaux/de reconstruction) et 805 (Expertises et constats), que l'Assemblée nationale avait transféré au budget ordinaire.

Une discussion prolongée a eu lieu au sujet de l'utilité des constructions expérimentales d'habitations dont les crédits figurent à l'état F. Le rapporteur spécial et plusieurs commissaires ont critiqué le prix de revient des immeubles reconstruits sous le nom d'I. S. A. I., qui semble gonflé en particulier par des charges administratives qui pourraient être aisément comprimées. La question sera reprise lors de la discussion de l'article relatif aux immeubles sans affectation individuelle.

Présidence de M. Cardonne, vice-président. — La commission a ensuite examiné les budgets annexes :

De la Caisse nationale d'Epargne, qu'elle a adopté sans modification ;

Le budget annexe des P. T. T., où certains rétablissements de crédits demandés par le Gouvernement ont été opérés (équipement, bâtiments) ;

Le budget annexe de la Radiodiffusion française, qui a été adopté dans l'ensemble avec les chiffres transmis par l'Assemblée Nationale.

Au cours d'une nouvelle séance, tenue dans la soirée, la commission a terminé l'examen du projet de budget extraordi-

naire par la discussion des crédits de la Production industrielle, rapportés par M^{me} Brisset. Elle a apporté certaines modifications aux autorisations d'engagement et aux crédits adoptés par l'Assemblée nationale.

Elle a, en particulier, décidé de reprendre au budget extraordinaire les crédits demandés au titre des chapitres 903 (Liquidation des dépenses du Plan national de ravitaillement en carburants) et 906 (Recherches et prospections minières, mesures préparatoires). Ces crédits, qui avaient été transférés au budget ordinaire par l'Assemblée nationale, n'ont pas, en effet, paru correspondre à des dépenses régulières d'entretien, mais bien à des dépenses exceptionnelles ou d'investissement.

La commission est ensuite revenue sur les articles du dispositif qui avaient déjà fait l'objet d'un examen préalable mais qui avaient été réservés en attente d'un supplément d'information.

Une large discussion s'est ouverte sur l'article 1^{er} relativement à la définition exacte des dépenses à porter au budget extraordinaire.

La commission a décidé, d'une part, de n'inscrire à ce budget que des dépenses civiles, d'autre part, de prendre en considération, à cet égard, le caractère de productivité des dépenses et, enfin, de bien marquer que les dépenses dont le programme est établi dans le cadre du Plan devaient, en règle générale, figurer au budget extraordinaire, sans d'ailleurs que l'existence de ce cadre puisse avoir pour effet de limiter les pouvoirs d'initiative et de contrôle du Parlement.

D'autres modifications ont été apportées par la commission au texte de certains articles adoptés par l'Assemblée nationale, dont les principales sont les suivantes :

A l'article 12 *bis*, la nullité de plein droit d'une promesse de subvention à une collectivité locale ne sera acquise que si le commencement d'exécution ne suit pas dans les trois années la notification de l'attribution de la subvention (au lieu de deux années comme l'avait prévu l'Assemblée nationale).

Aux articles 44 et 45, il a été décidé d'inscrire pour mémoire l'Indochine parmi les territoires d'outre-mer devant bénéficier d'une contribution de l'Etat pour les dépenses entraînées par la législation sur les dommages de guerre, à concurrence de 80 pour 100 du montant desdites dépenses.

La commission s'est séparée, après avoir ainsi définitivement

terminé l'étude du projet de budget extraordinaire pour l'exercice 1947.

Jeudi 20 mars 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a tout d'abord décidé de reprendre au budget extraordinaire, en y opérant une réduction, un chapitre de ce projet de budget que l'Assemblée Nationale avait reporté au budget ordinaire. Les crédits considérés étant destinés à la restauration de monuments historiques, la Commission a estimé que ces dépenses présentaient un caractère exceptionnel et devaient, pour ce motif, figurer au budget de reconstruction.

La commission a ensuite entendu la lecture de l'avis de M. Avinin sur le projet de loi relatif aux indemnités de fonctions des maires et adjoints, projet de loi sur lequel la commission est appelée à exprimer son sentiment.

Les modifications proposées par le rapporteur : suppression de l'autorisation accordée à certains conseils municipaux d'attribuer des majorations à leurs maires et adjoints, abattement de 10 % sur le montant des nouveaux plafonds d'indemnités, ont été adoptés par la commission à une faible majorité.

Par contre, la commission s'est accordée sur la possibilité pour un maire ou un adjoint parlementaire de déléguer à ses suppléants la moitié non cumulable de ses indemnités.

La commission examinera, dans sa prochaine séance, le projet d'ouverture et d'annulation de crédits. (Dépenses militaires diverses et opérations d'Indochine N° 796 A. N.).

FRANCE D'OUTRE-MER

Vendredi 21 mars 1947. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — Au cours d'une réunion commune qu'elle a tenue avec la commission des affaires économiques, la commission a entendu un exposé du ministre de la France d'Outre-Mer sur la politique économique de son Département et notamment sur la direction du Plan d'Outre-Mer.

Le ministre regrette que les sévères nécessités financières de l'heure ne permettent pas à cet organisme de se développer comme il serait souhaitable.

A l'issue de cet exposé, les membres de la commission des Affaires économiques se sont retirés et le ministre a traité devant la commission de la France d'Outre-Mer les questions suivantes :

1° L'Indochine.

Le ministre a, de nouveau, affirmé la position du Gouvernement : ayant subi une agression, il a été obligé de recourir à la force et maintiendra cette attitude tant que ne seront pas réunies les conditions permettant de négocier avec des représentants qualifiés du peuple indochinois ;

Il est profondément regrettable que l'affaire d'Indochine suscite des discussions passionnées sur le plan politique intérieur, discussions qui ne peuvent qu'encourager les agresseurs et retarder d'autant la pacification ;

2° Les incidents de l'Indéné.

Le Ministre a reçu à ce sujet toutes informations de ses services. Des sanctions seront prises contre ceux qui ont pu contribuer à troubler temporairement le calme en Côte d'Ivoire, mais il faut se garder d'exagérer la portée des incidents qui se sont produits dans ce territoire ;

3° La récente conférence des Gouverneurs généraux. Elle a abouti à l'établissement d'une méthode de travail nouvelle qui a pour but l'information réciproque du ministre et de ses hauts fonctionnaires.

M. Max André a été nommé rapporteur de sa proposition de résolution (n° 109) tendant à inviter le Gouvernement à hâter la mise en place des organismes constitutionnels de l'Union Française.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 20 mars 1947. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Bourrel, Directeur de l'Administration départementale et communale au Ministère de l'Intérieur, sur le problème de la révision et la résiliation des contrats des collectivités locales.

A cet égard, M. Bourrel a indiqué notamment les points sur lesquels le ministre de l'Intérieur souhaiterait voir amender par

le Conseil de la République le texte de la proposition de loi votée récemment par l'Assemblée Nationale.

Après un échange de vues général sur cette importante question, la commission a décidé de procéder, lors de sa prochaine séance, à l'étude, article par article, du texte soumis à son examen.

Vendredi 21 mars 1947. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Rogier sur le projet de loi (n° 111), adopté par l'Assemblée Nationale, portant fixation du budget extraordinaire de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947.

M. Rogier a été nommé rapporteur pour avis dudit projet, renvoyé, pour le fond, à la commission des finances.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Jeudi 20 mars 1947. — *Présidence de M. Marcel Willard, président.* — La commission a tout d'abord désigné M. Courrière, pour participer aux travaux de la commission des finances, en remplacement de M. Landaboure, démissionnaire.

Elle a ensuite examiné le projet de loi (n° 127), adopté par l'Assemblée Nationale, interprétant l'article 16 de la loi du 16 avril 1946 portant amnistie et l'a adopté à l'unanimité.

M. Mammonat en a été nommé rapporteur.

L'étude du projet de loi (n° 118) adopté par l'Assemblée Nationale, complétant l'article 483 du Code pénal concernant le détournement d'eau, a donné lieu à un large échange de vues au cours duquel il a été décidé d'introduire, dans le texte du projet, des dispositions tendant, d'une part, à préciser qu'il s'agit du détournement des eaux d'irrigation et, d'autre part, à déterminer la nature des organismes de distribution prévus.

M. Charlet a été nommé rapporteur dudit projet.

La commission a enfin chargé M. Giacomoni de présenter un avis, en son nom, sur la proposition de résolution (n° 37), relative aux monopoles artificiels, dont la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales est saisie au fond.

MARINE ET PECHES

Mardi 18 mars 1947. — *Présidence de M. Abel Durand, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Jules Moch, ministre des Travaux publics et des Transports, qu'accompagnait M. Anduze-Faris, secrétaire général de la Marine marchande.

Le Ministre s'est consacré au problème des constructions navales pour la flotte de commerce. Après avoir rappelé que le plan établi par ses services portait, en principe, sur dix années, décomposées en deux tranches égales : la première, permettant à la France de revenir au tonnage d'avant guerre, la seconde de lui assurer une flotte moderne, deux fois plus efficace à tonnage égal, le ministre a fait le point de la situation actuelle.

Pour la remise en état des unités anciennes, le programme est en très bonne voie d'exécution, et même en avance sensible sur les prévisions.

Il n'en est malheureusement pas de même pour les constructions neuves par suite des insuffisances de matières premières acier et charbon.

Le ministre a conclu en soulignant l'intérêt vital du pays de posséder au plus tôt la flotte de commerce nécessaire à la vie de l'Union française. Il faut que tous les transports maritimes français soient faits par bateaux français montés par des équipages français.

Ainsi seront évitées les sorties de devises étrangères nécessitées actuellement par notre trafic maritime.

A titre d'exemple, le ministre a précisé qu'une tonne d'acier affectée à la construction d'un cargo rapporte 120 dollars par an.

Le ministre a invité les membres de la commission à soutenir son action auprès du Gouvernement.

Il a enfin répondu à diverses questions qui lui ont été posées par plusieurs membres de la Commission.

Vendredi 21 mars 1947. — *Présidence de M. Abel Durand, président.* — La commission s'est réunie pour procéder à l'examen du projet de loi portant fixation du budget extraordinaire de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947, en ce qui concerne la Marine marchande et les Pêches.

M. Denvers a exposé à ses collègues que la commission des finances n'avait pas modifié les crédits proposés par le Gouvernement et adoptés par l'Assemblée Nationale.

D'une manière générale, la situation faite à la Marine marchande et aux Pêches est assez satisfaisante.

La commission a saisi cette occasion pour souhaiter la désignation d'un rapporteur général pour la Marine marchande à la commission des finances.

MOYENS DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS (POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES, CHEMINS DE FER, LIGNES AÉRIENNES, etc.)

Judi 20 mars 1947. — *Présidence de M. Julien Brunhes, président.* — La commission a procédé à l'audition de trois délégations d'organisations syndicales de travailleurs des transports sur les répercussions des nouveaux tarifs marchandises de la S. N. C. F., savoir :

1° Une délégation de la Fédération des Transports routiers qui considère que les nouveaux tarifs sont dirigés contre la concurrence faite au rail par la route, et souligne que la réforme n'a été précédée d'aucune consultation, ni du Parlement, ni des organismes professionnels qualifiés ;

Le problème de l'organisation générale des divers moyens de transport n'a pas encore été traité à fond en considérant uniquement, comme il se devrait, l'intérêt national et les progrès techniques ;

2° Une délégation du syndicat de la Marine fluviale qui proteste vigoureusement contre l'attitude constante des pouvoirs publics vis-à-vis de la batellerie manifestant une méconnaissance de ses avantages économiques et de son intérêt national et qui se traduit par un manque de modernisation et même d'entretien suffisant des voies navigables et par un encouragement à la concurrence de la S. N. C. F., concurrence dont la mise en vigueur des nouveaux tarifs constitue la dernière manifestation ;

3° Une délégation de la Fédération des Syndicats Chrétiens de Cheminots, qui défend le point de vue de la S. N. C. F. en soutenant que si les chemins de fer sont en déficit en 1947, la baisse

des tarifs-marchandises n'y sera pour rien, et que, dans cette opération, leur administration n'a fait que réajuster les prix des transports ferroviaires en tenant compte des possibilités nouvelles en la matière.

PENSIONS

(PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION

Jeudi 20 mars 1947. — *Présidence de M. Gatuing, président.* —

La commission a entendu un exposé de M. Mitterand, ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, qui, avec une grande simplicité, a développé son point de vue sur les questions générales que la commission avait soumises à son attention.

Il a insisté sur le fait qu'il est nécessaire d'organiser au plus tôt sur une grande échelle le retour des corps des morts pour la France, déportés ou soldats, et de donner à cet acte le caractère de solennité qui pourra en faire un symbole de solidarité nationale.

Abordant ensuite la question de l'organisation du ministère des Anciens Combattants, le ministre a exprimé son intention de tout mettre en œuvre pour accélérer et simplifier la liquidation, actuellement lente et compliquée, des pensions des victimes de la guerre. Il a enfin, en quelques mots, exposé son point de vue sur la question, d'une grande actualité, de l'attribution de la qualité de combattant au titre de la guerre commencée en 1939 ; il sera nécessaire d'agir à cet égard avec discernement et en toute liberté d'esprit, étant donné que de nouvelles catégories de combattants sont nées du fait des conditions très particulières dans lesquelles s'est déroulée la dernière guerre.

La commission a proposé la candidature de M. Teyssandier pour représenter le Conseil de la République à la Commission consultative de la revalorisation de la Retraite du Combattant, ainsi que celle de M^{me} Oyon et de M. Jullien pour siéger au sein de la commission chargée d'examiner les problèmes soulevés par l'attribution de la qualité de combattant au titre de la guerre commencée le 2 septembre 1939.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Judi 20 mars 1947. — *Présidence de M. Grangeon, secrétaire.*

— La Commission a procédé à l'examen officieux de la proposition de loi (n° 654 A. N.) de M. Bichet relative au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques, actuellement en instance devant l'Assemblée Nationale.

Au cours de la discussion, à laquelle ont pris part notamment MM. Pezet, Max Boyer, Pajot, Bène, Aguesse et Bouloux, les deux thèses du monopole et de la liberté de la distribution des journaux ont été défendues.

M. Pezet a ensuite fait un bref compte rendu de la séance de la commission des finances à laquelle il a assisté au nom de la commission de la presse, de la radio et du cinéma et où a été examiné le budget intéressant cette dernière commission.

Sur la proposition de M^{me} Brossolette, la Commission a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine séance l'examen officieux du projet de loi (n° 297 A. N.) portant création d'un office français de radiodiffusion.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Vendredi 21 mars 1947. — *Présidence de M. Calonne, président.*

— La commission a entendu un exposé des conclusions de M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis du projet de budget extraordinaire de reconstruction et d'équipement pour 1947. L'examen de ce document, et notamment l'étude des autorisations de programmes, a amené le rapporteur à constater la faible contribution apportée par le budget de la production industrielle au rééquipement de la France : aucun programme nouveau dont l'exécution soit rentable à court terme n'y figure pratiquement.

Sans contester le bien-fondé des dépenses d'équipement prévues pour la recherche pétrolifère, il a estimé que ces dépenses avaient leur place dans le budget ordinaire, parce qu'elles ne sont ni exceptionnelles, ni immédiatement rentables.

La commission a souhaité, en raison de l'aspect particulier de

cette question, obtenir à son sujet quelques précisions du Gouvernement.

Après un échange de vues sur l'ensemble du rapport au cours duquel le financement de l'électricité de France a fait l'objet d'une discussion, la commission a adopté les termes de l'avis présenté par le rapporteur.

RAVITAILLEMENT

Vendredi 21 mars 1947. — *Présidence de M. Chatagner, vice-président.* — La commission a désigné M. Aussel comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 55) présentée par MM. Caspary, Dorey et plusieurs de leurs collègues, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour accorder aux non-producteurs des campagnes le même ravitaillement qu'aux habitants des cités urbaines.

SUFFRAGE UNIVERSEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Mardi 18 mars 1947. — *Présidence de M. Trémintin, président.* — La commission a examiné l'avant-projet de rapport de M. Grumbach sur les articles 39, 62, 63 et 65 à 79 du Règlement du Conseil de la République, qui traitent de la discussion du budget, de la ratification des traités, des amendements et des modes de votation.

Le président a donné lecture des articles qui ont été adoptés à l'unanimité par la commission.

M. Grumbach a répondu, au cours du débat, à quelques questions posées notamment par le président, MM. de Montalembert, et Nicod, sur les articles 62, 77 et 78 concernant le transfert des crédits d'un chapitre à un autre et traitant de la question du droit d'amendement.

Le président a ensuite porté à la connaissance des commissaires qu'il n'avait reçu, à ce jour, aucune réponse à la lettre envoyée le 11 mars 1947 aux présidents des Groupes pour leur demander de transmettre à la commission leurs propositions de candidatures pour le Comité constitutionnel prévu par la Constitution.

La commission a invité son président à adresser une nouvelle

lettre aux intéressés pour les prier de faire connaître leurs propositions pour le vendredi 21 mars 1947 au plus tard.

Après une courte discussion au sujet de l'horaire des réunions, la prochaine séance a été fixée au mardi 25 mars, à 10 h. 30.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 19 mars 1947. — *Présidence de M. Henri Martel, président.* — La commission a procédé à la discussion de la proposition de résolution (n° 61) de M. Abel-Durand, tendant à organiser la gestion indépendante de la sécurité sociale prévue par la loi du 22 mai 1946 :

1° Pour la population agricole ;

2° Pour les employeurs, artisans et travailleurs indépendants.

M. Abel-Durand, rapporteur, a souligné que sa proposition de résolution, loin de porter atteinte au principe même de la généralisation de la sécurité sociale, ne tendait qu'à modifier les modalités d'application de la loi du 22 mai 1946 en tenant compte des conceptions différentes de chaque catégorie d'assujettis ; le plan français de sécurité sociale appelle par lui-même des aménagements, au fur et à mesure de l'extension de son application.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Dassaud, Rosset, Satonnet, Defrance et Rehault, la commission a décidé, avant de se prononcer, de demander aux ministres intéressés de l'Agriculture et du Travail de bien vouloir venir se faire entendre devant elle sur ce sujet particulièrement délicat qui risque de remettre en question tout le système de sécurité sociale.

M. Defrance a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 104) de M. Pinton, tendant à faire abroger le deuxième alinéa de l'article 65 de la loi du 30 octobre 1946 sur la sécurité sociale.